

Le texte ci-dessous est inséré sous réserve du délai référendaire et de son approbation par le Conseil communal lors de la prochaine séance dudit Conseil, ainsi que d'une éventuelle approbation, cas échéant, de l'Autorité cantonale compétente.

<p>Procès-verbal de la séance du Conseil communal Jeudi 21 juin 2012 – 19 h 45 Cafétéria du Collège de la Planta</p>

Présidence	:	Mme	Rosemarie	MAGNIN
Secrétaire	:	Mme	Danielle	MENOUD
Scrutateurs	:	M.	Alexandre	RYDLO
		M.	Vaclav	JIRICNY
Huissier	:	M.	Bertrand	FRANCFORT

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Appel
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 24 mai 2012
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil communal
7. Démissions – Assermentations
8. Préavis N° 19/2012 : Plafond des emprunts et des cautionnements
9. Préavis N° 20/2012 : PQ Les Cèdres
10. Comptes 2011
 - a) Comptes 2011 :
 - i) STEP
 - ii) Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge
 - iii) SDIS
 - b) Rapport de gestion de la Municipalité
 - c) Comptes 2011 – Bourse communale
 - d) Rapport de la Commission de gestion
11. Désignation de la Commission de gestion 2012 à 2013
12. Renouvellement du Bureau du Conseil 2012-2013
 - a) Election d'un(e) Président(e)
 - b) Election d'un(e) premier(ère) Vice Président(e)
 - c) Election d'un(e) deuxième Vice Président(e)
 - d) Election de 2 scrutateurs(trices)
 - e) Election de 2 scrutateurs(trices) suppléants(es)
13. Rapports éventuels des commissions permanentes
14. Motions, postulats et interpellations
15. Propositions individuelles et divers
16. Mot de la Présidente

1. Bienvenue

Mme Rosemarie MAGNIN, Présidente du Conseil demande un instant de silence à la mémoire de M. Pierre HUNZIKER, médecin à Chavannes dès 1955, qui est décédé. Elle souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes présentes à cette séance du Conseil.

2. Appel

L'appel fait ressortir la présence de :

	36	Conseillères et Conseillers
	13	Absents – excusés
	<u>4</u>	Non excusés
Total	53	
Majorité	19	

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité avec une abstention.

4. Approbation du procès-verbal du 24 mai 2012

M. Daniel ROD

En page 82, 1^{er} tiret de mon intervention, ça commence par : « ...vous faites allusion à un arrêté du Tribunal fédéral... », à la 4^{ème} ligne, il faut remplacer : « ...la décision sans norme cantonale... » et non : « ...banque cantonale... ». Je n'ai rien contre les banques. Enfin, c'est ce que je dis.

M. Paul ROUILLER

Il faut corriger un petit quelque chose à la page 100, dernier alinéa, 3^{ème} ligne, « ...le déficit de la ville n'est pas dans le même compte... » il faudrait remplacer « ville » par « ligne », puisqu'on parle des TL. Ensuite, à 4 lignes plus bas, c'est également la même correction qu'il faut faire. Remplacer « ville » par « ligne ».

M. Alexandre RYDLO

A la page 96, dans mon intervention, à l'avant-dernière ligne, « ... de l'intérêt général, et non pas de l'intérêt de certaines personnes en particulier... » il manque un « n » au « on ». Ce qui change pas mal.

Mme Loubna MAAMAR

Également dans la même page 96, à la 3^{ème} phrase avant la fin du paragraphe, « ... cela veut dire salaire modéré, et je ne vois pas d'entrées fiscales intéressantes... » il faut mettre le « ne » devant le « vois ».

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. Daniel BALLY, Municipal

Je voulais simplement vous informer que la digue est terminée au niveau de la Mèbre. Le secteur 7 de la Mouline est terminé depuis 17h30 ce soir. Merci.

6. Communications du Bureau du Conseil

- En bref les résultats des votations fédérales du 17 juin dernier pour Chavannes
 1. Epargne logement : OUI : 226 – NON : 714 – Taux de participation : 36.43 %
 2. Droits populaires : OUI : 201 – NON : 753 – Taux de participation : 36.51 %
 3. Modification de la LAMAL : OUI : 82 – NON : 877
- Votation cantonale : assistance au suicide :
 - Pour l'initiative : sans réponse : 10 – OUI : 379 – NON : 564
 - Taux de participation : 36.47 %
 - Pour le contre-projet : sans réponse : 21 – OUI : 564 – NON : 368
 - Pour la question subsidiaire : sans réponse : 65 – Initiative : 254 – Contre-projet : 634
- le 18 juin, le Bureau a reçu un courrier de la Municipalité et par soucis de transparence, nous vous l'avons fait parvenir par courrier avec l'ordre du jour du 5 juillet (demande de reporter le Préavis 20/2012 à une séance du Conseil supplémentaire)
- le 19 juin, le Bureau a envoyé un courrier aux membres de la Commission d'étude de ce préavis 20/2012, les enjoignant de rendre leur rapport lors de la séance du Conseil extraordinaire. En effet, l'ultime délai auquel le Conseil communal doit se prononcer est, selon l'art. 58 de la LATS, de 8 mois suivant la fin de la mise à l'enquête.
- le 20 juin, le Bureau a reçu un courrier de M. Alain WERLY, responsable du service social de Chavannes. Mme la Présidente en fait lecture :

Je viens prendre congé de vous, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux. Il n'est pas habituel pour un employé de l'administration communale de prendre congé du personnel communal lors de son départ à la retraite. Si je le fais, c'est surtout en raison de l'attachement que j'ai porté à ce Conseil au cours de ma carrière chavannoise. Celle-ci a commencé à la bourse communale en 1976 pour se terminer à la fin du mois de juin 2012. Durant ces 37 années passées au sein de l'administration, j'ai toujours essayé de donner le meilleur de moi-même pour le bien des habitants de notre commune, habitants que vous représentez par votre Conseil.

Alors, tout jeune employé, j'ai été appelé à assumer durant la législature 1978-1981 le rôle de secrétaire du Conseil communal. Durant cette législature, j'ai pu me rendre compte de l'activité du Conseil communal sous la présidence de M. Otto MUELLER en 1978, M. Fernand DUSSERE en 1979, Mme Micheline JORDAN en 1980 et M. Michel PELLET en 1981. J'ai dès lors gardé un attachement tout particulier avec le Conseil communal.

Il y a 37 ans, la commune était administrée par un Syndic socialiste M. Pierre DUVANEL et avait un député au Grand Conseil en la personne de M. Peter LÜSCHER. 37 ans après, la commune est toujours administrée par un Syndic socialiste M. GORGERAT et compte à nouveau un député en la personne de M. Alexandre RYDLO.

Pour terminer et par votre intermédiaire, je prends également congé de la population chavannoise à laquelle je me sentirai toujours attaché. Je vous apporte tous mes vœux pour des débats fructueux lors de vos séances futures destinées à forger l'avenir de notre commune. Recevez, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux mes plus chaleureuses salutations.

7. Démissions – Assermentations

Le bureau a reçu 2 démissions de MM. Serge AVONDO (au 30 juin 2012) et Eugène MENETREY (avec effet immédiat). Les 2 conseillers faisaient partie du groupe Chavannes Ensemble.

Selon la loi, nous assermentons M. Mathieu VILLET au parti socialiste en remplacement de M. Laurent MURAIL.

La majorité reste à 19.

8. Préavis n° 19/2012 : Plafonnement des emprunts et cautionnements pour la législature 2011 - 2016

M. Paul BAPST nous lit les conclusions du rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel présenté par la Municipalité.

M. Daniel ROD

Afin que l'aléatoire ne fasse pas partie de nos décisions politiques dans le futur, je souhaite sensibiliser le Conseil pour qu'à l'avenir chaque objet présenté par la Municipalité dans ce Conseil soit en conformité avec le Canton. Ceci pour que nous puissions continuer à faire confiance à la Municipalité et de ne pas avoir pas la sensation de nous faire manipuler. N'oublions pas que nous parlons de plusieurs dizaines de millions. Il ne s'agit pas de prendre la grosse tête, mais d'utiliser les deniers publics de manière raisonnable. Je pense que nous ne sommes pas obligés de tout accepter durant cette législature. Merci.

M. Alexandre RYDLO

J'ai 3 questions. En parcourant ce préavis, on fait beaucoup référence finalement au Conseil d'Etat et à sa décision de diminuer « par 2 » le montant du plafond d'endettement. On ne trouve malheureusement pas de réponse officielle du Conseil d'Etat. Aussi, j'aimerais bien savoir si une réponse officielle du Conseil d'Etat était adressée à la Municipalité.

La deuxième question concerne les différents projets qu'on retrouve dans le préavis. J'aurais voulu savoir quels sont les critères que la Municipalité a utilisés pour pouvoir les prioriser.

Et enfin, j'aurais voulu savoir, puisque notre commune est quand même passée par des étapes relativement tendues, notamment en 2002 lorsqu'elle a été mise sous contrôle par le Conseil d'Etat, et lorsqu'on voit les montants qui nous sont proposés dans les différents scénarios pour les prochaines années, j'aurais voulu savoir quelle était l'appréciation de la Municipalité quant à une possibilité de revoir certaines périodes relativement dures de notre histoire, à savoir le scénario de 2002. Y a-t-il un risque ? Si oui, est-ce qu'il a été évalué par la Municipalité ?

M. André GORGERAT, Syndic

Réponse du Conseil d'Etat : aucun courrier officiel du Conseil d'Etat. La seule lettre que nous avons reçue vient de M. Fabrice WEBER, chef de service au Canton et au Département des communes. C'est lui-même qui était présent avec Mme la Conseillère d'Etat, Béatrice METTRAUX lors de notre entrevue. Il était bien clair et on nous a clairement dit qu'avant les élections du Conseil d'Etat, il ne prendrait absolument pas position sur les priorités à faire.

Deuxièmement, si on se réfère au plan d'investissement qu'on peut faire et à notre capacité financière, il est bien clair que l'ensemble de ce qu'on peut faire est quand même sujet à un développement de la commune raisonnable. J'entends par là qu'à un moment donné, si vous voulez des rentrées fiscales conséquentes, on a 4 gros plans

de quartiers qui sont en route : ce sont les Cèdres, En Dorigny, les côtes de la Bourdonnette et les anciennes serres.

Les rentrées fiscales ne vont pas se faire qu'en augmentant les impôts des gens qui sont là. Donc c'est le développement de la commune, avec la participation des propriétaires aux infrastructures de ce qu'on a appelé l'arrêté « Haldi », où nous sommes en train de préparer un règlement de la commune. Nous pouvons demander aux propriétaires jusqu'à 50 % de ce que la commune doit investir pour ces nouvelles constructions. Cela veut dire en gros, je vous donne un exemple : on peut leur demander de participer aux routes, aux infrastructures scolaires. Ça veut dire que tout d'un coup s'il y a 400 élèves de plus, il y a une participation qui peut être facturée aux propriétaires jusqu'à raison de 50 % des coûts réels qui vont venir. C'est aussi un plus et c'est quelque chose qu'on ne peut pas mettre dans notre plafond d'endettement.

Il y a encore une autre problématique qu'il faut dire. Il y a des décisions qui ont été prises cette semaine, par le Conseil d'Etat. Je vous rappelle que si le M3 est mis en service, si le tram est mis en service, il assure Renens, Villars-St-Croix. A peu de chose près, on a fait une évaluation entre les syndicats : augmentation de la participation au déficit des TL, c'est CHF 200'000.- de plus. Faudra bien qu'on le paye. J'entends, on a 2 lignes, le réseau 12 que vous avez accepté au Conseil communal, ça c'est très raisonnable encore avec 2 lignes. Mais le M3, le tram, tout le monde doit vraiment développer ces structures et se développer comme le plan cantonal le permet. Si j'ai répondu ...

2002, ça ce n'est pas les mêmes circonstances, on est loin de 2002. Je ne veux pas dire qu'on ne s'en rappelle pas, non, on s'en rappelle quand même, mais on n'est pas dans les mêmes circonstances du tout que 2002. Je pense qu'à l'heure actuelle, en tout cas moi, ce qui me préoccuperait, c'est si on arrive à un point critique. Mais je pense que je lancerai largement l'alarme avant. Mais 50 millions, pas avec les rentrées fiscales qu'on a à présent.

En développant la commune, en développant les plans de quartier qu'on a et avec les nouvelles rentrées fiscales, c'est faisable. Mais à la fin de la législature en 2016, les Cèdres ne seront pas construits. En Dorigny, il y aura peut-être le magasin. On va être honnête, les Côtes de la Bourdonnette, comme je l'ai promis au Conseil d'Etat que ça serait après En Dorigny que je signerai le plan de quartier seulement après En Dorigny quand eux l'auront signé, cela est sûr. Et puis l'essentiel est là, mais tout ne sera pas fait. C'est objectif 2020, je vous rappelle que pour les Cèdres et En Dorigny, tout dépend uniquement des jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes on sait qu'elles seront faites. A présent, quand ? Théoriquement, début des travaux 2014. 2015, 2016, 2017 au moins 3 ans pour la jonction autoroutière, donc la législature sera finie. Puis à présent, pourquoi on a fait une liste « aléatoire » parce qu'on a aussi réfléchi, le bureau technique surtout, ce n'est pas la Municipalité qui a choisi, c'est le bureau technique qui a choisi de dire : Ecoutez, si on est raisonnable et fait enlever les oppositions, qu'il y a, vous dire qu'avant, les propriétaires, lors d'une mise à l'enquête venaient avec leurs avocats. Là, la mise à l'enquête, on a juste subi un petit quelque chose cette semaine assez intéressant. À la feuille d'avis officielle vous mettez des annonces de mise au concours pour les passerelles des Cèdres et En Dorigny sur l'autoroute. L'entreprise d'ingénieurs de Lausanne fait opposition à l'annonce parce qu'on ne donne pas la priorité aux ingénieurs, mais on donne une priorité uniquement aux architectes. C'est une petite guéguerre entre ingénieurs, architectes qui nous déplaît fortement, ils demandent un effet suspensif. On n'est pas prêts encore de lancer le concours pour les passerelles. J'ai répondu ?

M. Alexandre RYDLO

Oui, merci.

VOTE : Préavis 19/2012 tel que présenté par la Municipalité :

OUI : majorité

NON : 2

Abstentions : 2

Le préavis 19/2012 est accepté à la majorité.

9. Préavis n° 20/2012 : Plan de quartier Les Cèdres

Mme Rosemarie MAGNIN, Présidente du Conseil

Le rapport n'ayant pas été déposé, ce préavis ne sera pas traité ce soir mais lors d'une séance extraordinaire le 5 juillet. M. WARIDEL va nous donner des nouvelles. Je tiens à préciser qu'aucune discussion ne suivra son intervention et que nous passerons immédiatement au point 10 de l'ordre du jour.

M. Pierre-Alain WARIDEL

Ce préavis 20 est un préavis très important pour notre commune. Lors de notre première séance du 6 juin avec la Municipalité et le chef du bureau technique, nous avons eu beaucoup de questions et aussi beaucoup d'informations et en prêt les rapports LIE et L47 UAT. La séance a duré 3 heures et nous avons clos la séance sans pouvoir entrer dans la discussion. Nous avons agendé une séance au 12 juin.

Entre ces séances, la Commission s'est documentée et a contacté le SDOL pour obtenir le rapport sur la stratégie d'implantation de tours dans l'agglomération Lausanne-Morges qui a été prévue pour le 1^{er} semestre 2012. Nous avons appris que le rapport ne serait disponible qu'à une date ultérieure soit à l'automne 2012.

Lors de notre deuxième séance, le 12 juin, nous avons débattu pendant 3 heures sur les différents éléments en notre possession. Le résultat du rapport du SDOL nous semblait pertinent pour prendre notre décision étant donné que la tour du plan de quartier des Cèdres est un élément central et qui suscite débats. La Commission a donc décidé à la majorité d'attendre le résultat du rapport du SDOL avant de voter et de rapporter elle-même au Conseil communal.

10. Comptes 2011

Mme la Présidente propose de prendre les fascicules les uns après les autres, d'en discuter mais de ne voter l'ensemble du préavis qu'à la fin.

- i) STEP
- ii) Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge

M. Paul BAPST

C'est vrai que j'ai été représenté plusieurs fois pour des préavis par rapport à la Mèbre et la Sorge et je tiens à remercier M. BALLY qui nous a envoyé des documents aux membres de cette Commission beaucoup plus complets par rapport à ce qu'on avait discuté les autres fois. C'est-à-dire qu'on attend une nouvelle clé de répartition qui soit plus compréhensible et surtout actualisée pour fixer la clé de répartition actuelle qu'on parle ici dedans qui est provisoire depuis, je ne me rappelle même plus, mais 1960, quelque chose comme ça. J'espère que quelque chose se décante pour le prochain budget 2013. Vu que là on est dans les comptes 2011. Mais je tenais à relever cet effort qui a été fait et cette mise à notre disposition des documents qu'on a eus. Merci.

- iii) SDIS

L'arrivée d'une Conseillère fait passer la majorité à 20.

b) Rapport de gestion de la Municipalité

M. Paul BAPST

C'est juste encore une fois pour mettre en avant tout le travail qui est fait au niveau, pour ceux qui ont pris la peine de lire cet énorme pavé, mais qui est très très intéressant. Je remarque que les prestations au profit de notre jeunesse, de nos jeunes, sont beaucoup plus détaillées, il y a beaucoup plus d'activités. Je crois que

c'est quelque chose qui nous coûte un peu, mais c'est quelque chose qui est surtout un bien pour l'encadrement de notre jeunesse. A ce niveau-là, je remercie Mme FAWER pour tout ce qu'elle a mis en place pour cette animation avec ses animateurs socioculturels.

M. Paul BAPST

J'avais juste une question par rapport au collège de la Concorde, à la page 61. On a vu que les travaux ont pris du retard par rapport à différents soucis. J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est. Et j'aimerais aussi savoir, à l'époque quand on avait voté le préavis pour cette réfection de la Concorde, on avait mis de côté la réfection de la grande salle. J'aimerais savoir à quelle étape d'étude on en est. Merci.

M. Daniel BALLY, Municipal

Concernant la Concorde, effectivement les travaux ont commencé avec un certain retard. Mais nous avons une marge suffisante pour que les travaux se terminent pour l'été prochain. Donc, la Municipalité s'est donné rendez-vous lundi prochain pour aller voir l'avancement des travaux. Quant à la salle de spectacles, un préavis est en préparation.

M. Julien-Clément WAEBER, lu par M. Daniel ROD

P. 147 : APREMADOL. Concernant les plannings, ils ont cessé leurs envois bien avant le 1^{er} juillet. Je me demande quel est réellement l'impact de ces CHF 3'710.- sur le budget. Cela permettait aux clients de contrôler s'il n'y avait pas d'erreur dans les interventions programmées. Est-ce que ce serait possible de l'envoyer uniquement aux clients qui en font la demande ?

Mme Manon FAWER, Municipale

M. WAEBER, en reprenant l'APREMADOL, j'entends votre demande. Il est vrai que dans le cadre de ces plannings il y a des plannings qui sont en général et j'ai eu la confirmation aujourd'hui, transmis aux personnes qui sont directement concernées. Je vous avais déjà dit qu'il y avait des particularités. Je me renseignerai pour savoir dans quelles mesures vous ne pourriez pas aussi les avoir à juste titre d'ailleurs. Vous aurez des informations ultérieurement de ma part.

M. Julien-Clément WAEBER, lu par M. Daniel ROD

Je trouve qu'il manque dans ce rapport de gestion les perspectives pour les années à venir. A penser pour les prochains rapports de gestion.

c) Comptes 2011 – Bourse communale

M. Julien-Clément WAEBER, lu par M. Daniel ROD

Au compte 170.3653.03 : Gymnaestrada. La tique est de retour. Pour en finir avec ce dossier : que contiennent ces CHF 28'526.- ? Et de qui a-t-on reçu des dons ?

M. André GORGERAT, Syndic

Bis repetitas, mais ce sera la dernière. Gymnaestrada ça sera la prochaine fois en 2065 peut-être, je ne sais pas. Nous avons reçu CHF 18'000.- de dons d'entreprises de la région qui ont été utilisés pour offrir un repas à 1'100 personnes à la Banane chez M. Nino CANANIELLO le 10 juillet au soir. Et le reste sur la facture, sur les CHF 100'000.- du budget que nous avons mis, les dépenses de CHF 28'526.- correspondent à payer le service de sécurité que nous avons mandaté pendant toute la durée de Gymnaestrada pour la surveillance, puisque nous avons surveillé le collège de la Planta et le collège de la Plaine. Je peux dire que bien nous en a pris, parce qu'il y a des collèges où il y a eu des vols assez considérables. Et puis, il s'agit de toutes les heures des nettoyeuses que nous avons payées pendant 11 jours qui ont nettoyé en permanence les sanitaires afin d'assurer des conditions d'hygiène optimales pour les gymnastes que nous avons accueillis.

M. Andrea CALLEGARI

Le numéro 200.3151.01 : Licences logiciels de gestion. Il est passé de CHF 26'000.- à 55'000.- ça a presque doublé. Je souhaiterais savoir pourquoi.

M. André GORGERAT, Syndic

Elle n'a pas presque doublé. Au budget 2011, nous avons CHF 66'000.- pour les licences qui étaient prévus. Il était prévu entre autre le renouvellement de la licence pour ArcGIS qui est une licence pour le cadastre souterrain de la commune pour plus de CHF 23'000.-. Egalement, nous avons une autre licence qui était AutoCAD à renouveler à CHF 6'107.-. Je vous rappelle que la commune, suivant les lois, nous payons nos licences WINDOWS, OFFICE toute l'année. Donc, en gros c'est moins que ce qu'on avait au budget, puisque nous étions à CHF 66'000.- et nous sommes à CHF 55'000.-.

M. Alexandre RYDLO

C'est une question assez générale d'une certaine manière. Au fond quand on regarde les différents postes, les différents chiffres, on voit que cette année on s'en sort relativement correctement. On a vu que c'était aussi le cas des années précédentes, en faveur de la conjoncture qui pour le moment épargne d'une certaine manière la Suisse. Par contre, si on regarde les 6 premiers mois de l'année qui vont bientôt se terminer, j'aurais voulu savoir si la situation sera plus ou moins identique l'année prochaine ou si la situation s'est quand même un petit peu péjorée en regard de la situation actuellement en Europe.

M. André GORGERAT, Syndic

J'avais dit que nous n'avons pas de placements en Euro, heureusement. Parce qu'on serait largement péjorés. C'est très difficile par rapport aux rentrées fiscales de dire avant d'avoir bouclé, si on est plus mieux ou moins pire. Apparemment, c'est sensiblement égal. Par rapport aux résultats des comptes de cette année, il faudra voir encore les déficits des TL, rappeler que la caisse de retraite des TL va devoir être renflouée, puisque c'est la même que la ville de Lausanne. Je ne veux pas dire que le taux de couverture soit brillant, mais il faudra bien faire quelque chose. La facture sociale, je pense qu'on en a reçu l'ensemble. Je vous rappelle qu'on avait un budget déficitaire, j'ose espérer que celui qu'on boucle à présent - qui était aussi déficitaire, sera favorable. Je vous rappelle qu'il y a eu la vente de la parcelle 25 comme rentrée, penser à ça, nous avons eu des rentrées extraordinaires.

M. Daniel ROD

A la page 44 : 92.82.045.00. Je lis : Réserve pour mérites sportifs : CHF 6'223.10 je vois qu'il n'y a rien qui s'est passé pendant ces années. Pourquoi le Syndic n'envisagerait-il pas d'imaginer de faire comme à l'époque où il y avait quelque chose soit pour la culture, soit pour les mérites sportifs, culturels et artistiques. Je pense que se serait utile pour la commune ne serait-ce que pour la visibilité. Merci.

Mme Isabelle STEINER, Municipale

M. ROD, la Municipalité s'est penchée sur le problème des mérites sportifs et comme vous le savez effectivement, les autres communes le font. Ça serait bien de le refaire chez nous. Ça a été fait, mais faute de, vous me passerez l'expression je l'espère, « combattants » il a été arrêté. Mais nous nous penchons sur l'idée et nous espérons pouvoir en mettre un sur pied sous peu.

M. Alexandre RYDLO

Je monte à la tribune pour faire un peu de pub pour M. Daniel ROD qui, semble-t-il, est un champion d'haltérophilie. Donc il pourrait, au niveau chavannois, faire très certainement l'objet d'un petit mérite sportif ou un gros mérite.

d) Rapport de la commission de gestion

M. Yves RYSER, Président de la Commission de gestion nous lit les conclusions de la Commission qui propose d'accepter le rapport de gestion de la commune ainsi que les comptes tels que présentés par la Municipalité et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion.

VOTE : Les comptes 2011 tels que présentés par la Municipalité :

OUI : majorité

NON : aucun

Abstentions : 1

Les comptes 2011 sont acceptés à la majorité.

11. **Désignation de la commission de gestion 2012 à 2013**

La Commission de gestion, en accord avec les 2 groupes, se représente avec les mêmes membres. Ceux-ci sont confirmés dans leurs fonctions à l'unanimité.

12. **Renouvellement du Bureau du Conseil 2012-2013**

La Municipalité sort afin de laisser le Conseil communal délibérer.

La Présidente du Conseil a reçu une lettre de proposition de composition du Bureau du Conseil signée par les Présidents de chaque parti (Alexandre RYDLO pour le parti socialiste et Bernard RICKLI pour Chavannes-Ensemble) pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Voici les propositions :

Présidence: M. Bernard RICKLI (Chavannes Ensemble)

1^{ère} Vice Présidence : M. Paul BAPST (parti socialiste)

2^{ème} Vice Présidence : M. Alain ROCHAT (Chavannes Ensemble)

Il n'y a pas d'autre proposition.

Après dépouillement des bulletins secrets individuels, le résultat est le suivant :

Le nombre de Conseillers présents est de 39. Bulletins délivrés 39; bulletins rentrés 39 et la majorité est à 20.

Présidence 35 voix pour Bernard RICKLI
4 bulletins blancs

1^{ère} Vice Présidence 36 voix pour Paul BAPST
3 bulletins blancs

2^{ème} Vice Présidence 33 voix pour Alain ROCHAT
6 bulletins blancs

Mme Rosemarie MAGNIN annonce les résultats pour la période 2012-2013 et la salle applaudit.

Selon la liste susmentionnée, les scrutateurs proposés sont :

- Mme Isabelle SCHAAF-JEANLOZ (Chavannes Ensemble)
- M. Alexandre RYDLO (parti socialiste)

Ces deux personnes sont élues à l'unanimité et applaudies.

Selon la liste susmentionnée, les scrutateurs suppléants proposés sont :

- M. Pascal LANG (parti socialiste)
- M. Paul ROUILLER (parti socialiste)

Ces deux personnes sont élues à la majorité et applaudies.

Mme la Présidente rappelle aux membres de l'ancien et du nouveau Bureau que la passation des pouvoirs aura lieu le lundi 25 juin 2012 à 18h00 au réfectoire du collège de la Planta.

13. Rapports éventuels des Commissions permanentes

M. Serge PHILIPPOZ

Voici quelques informations concernant la société SIE SA.

Durant l'année en cours, une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SIE SA a été convoquée en date du 21 juin 2012, soit aujourd'hui, ayant pour objet principal l'approbation des comptes 2011.

La société a bouclé ledit exercice avec un bénéfice avant dividende et attribution à la réserve de CHF 2'519'258.- (2010 = CHF 2'932'002.-) Le chiffre d'affaires lié à l'activité principale s'est élevé à CHF 28'645'085.- (2010 = CHF 28'645'085.-) La quasi totalité de ce montant est constituée des recettes d'acheminement y compris pour le réseau THT ainsi que les services internes. La seule vente d'électricité est celle achetée à Cricad Energies SA issue de la biomasse, laquelle est revendue ensuite à Romande Energie Commerce SA. En 2011, ces ventes se sont élevées à CHF 189'000.-

L'année écoulée a été marquée par l'inauguration du nouveau bâtiment administratif à Crisser (BACRI). SIE SA dispose maintenant d'un superbe outil de travail dans lequel il fait bon travailler. Les façades dotées de panneaux photovoltaïques produisent tout ou partie de l'énergie nécessaire à son fonctionnement tandis que le chauffage est issu de la biomasse à travers le réseau de chauffage à distance de Cricad Energies SA. Au niveau du réseau, il faut signaler la rénovation complète du poste moyenne tension «Ampère», ainsi que cinq stations MT dont quatre n'étaient pas conformes à l'ORNI. Enfin, au début de l'exercice, une partie des installations 220kV de Banlieue-Ouest, dont SIE SA est copropriétaire avec la ville de Lausanne, a dû être vendue à la société de transport THT par suite d'une modification de la législation.

L'Assemblée Générale a en outre accepté la modification de la rémunération du Conseil d'Administration.

Pour mémoire, je rappelle que la Commune de Chavannes-près-Renens dispose de 37'500 actions de CHF 10.-, soit une valeur de CHF 375'000.-. Le dividende de 20 ct (2%) a rapporté la somme CHF 7'500.-

Voici maintenant quelques informations concernant la société TVT SA Service.

A la même date, une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TVT SA a été convoquée ayant également pour objet principal l'approbation des comptes 2011.

TVT Service SA a terminé l'exercice 2011 avec un bénéfice avant dividende et attribution à la réserve de CHF 1'898'746.- (2010 = CHF 1'370'041.-) Les revenus totaux ont atteint CHF 9'555'202.- (2010 = CHF 9'235'663). Dans ce montant, les recettes découlant des abonnements ont permis l'encaissement de CHF 8'531'731.-. Malgré les importants changements intervenus en automne 2011, le résultat est en forte progression (38%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ceci est dû en bonne partie à la progression du nombre de clients abonnés à la téléphonie, de même qu'à la suppression du porte-à-porte (forte réduction des charges de commissionnement), ainsi qu'aux économies réalisées sur l'amortissement du matériel destiné aux activités cédées en octobre 2011 au nouveau partenaire stratégique, puisque c'est désormais ce dernier qui procède aux nouveaux investissements dans

ces domaines. S'agissant du porte-à-porte, après 20 mois de collaboration avec la société Ranger, il a été décidé de cesser cette activité à fin août en vue du partenariat avec Cablecom.

En 2011, 16 immeubles locatifs, 33 villas, 10 bâtiments commerciaux et 4 bâtiments de l'EPFL (quartier de l'innovation) ainsi que 4 bâtiments existants au Chemin de la Venoge à Ecublens ont nouvellement été raccordés.

Sur notre commune, 3'602 raccordements au télé-réseau sont recensés sur un total de 23'095. Le nombre de clients internet ascende à 1'146 sur un total de 6'708.

La commune de Chavannes-près-Renens dispose de 18'450 actions de CHF 10.-, soit une valeur nominale de CHF 184'500.-. Le dividende de CHF 2.50 (25%) par action a rapporté la somme de CHF 46'125.-

Tout comme pour SIE SA, L'Assemblée Générale a accepté la modification de la rémunération du Conseil d'Administration.

M. Paul BAPST

Rapport à l'Assemblée Générale de l'ORPC du 19 juin 2012.

Le principal enjeu de cette Assemblée a été l'adoption de la proposition de modification des statuts. En effet, dans ce point, était à l'ordre du jour : l'intégration de la commune de Prilly dans la nouvelle réorganisation des ORPC. C'est le but du projet de la réorganisation cantonale calquée sur le découpage des districts. L'Assemblée et le Comité ont été à l'unanimité pour accepter ce projet. Le Conseil communal de Prilly doit encore avaliser cette décision d'ici la fin de cette année. Si cela se fait, notre participation par habitant sera d'environ CHF 3.- de moins. Merci.

M. Thierno BALDE

Le Conseil Intercommunal de l'Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL) s'est réuni le 6 juin 2012.

Lors de cette séance M. O. Guex, directeur de l'ARASOL, nous a présenté le financement de l'association qui est une structure mixte regroupant les Agences d'Assurances Sociales et le Centre Social Régional. Pour les premières, il s'agit d'un financement régional, pour le deuxième en lien avec la prestation du Revenu d'insertion (RI), il s'agit d'un financement cantonal à travers la facture sociale. Les règles de financement sont édictées par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) et plus particulièrement par le Service de Prévoyance et d'Aide Sociale (SPAS).

Jusqu'à fin 2012, le financement pour le CSR sera basé sur le revenu des dossiers payés (c'est-à-dire des dossiers où il y a une aide financière). En 2013, le Service de Prévoyance et d'Aide Sociale (SPAS) financera les différentes catégories de prises en charge, soit :

- Les dossiers financiers
- Les dossiers financiers et sociaux
- Les dossiers sociaux

Cela correspond effectivement aux différentes prises en charge du CSR et donne une image plus claire et cohérente de la réalité.

Dans les grandes lignes, voici le schéma de financement :

Les Agences d'Assurances Sociales ont été rattachées à des Régions d'Action Sociale (RAS) en 2009. Leur financement, à 90 %, est assuré par les communes à travers la région. 10 % sont assurés par la Caisse de compensation AVS de Clarens. Les locaux restent à la charge des communes et font partie de leur propre budget.

S'agissant du Centre social régional (CSR), celui-ci est financé à travers la facture sociale, soit à 50 % par le Canton et à 50 % par les communes.

Les moyens financiers, mis à disposition par le Canton, pour que les collaborateurs du CSR effectuent leur travail, sont calculés par rapport au volume des dossiers. Ce système, très en adéquation avec la réalité, permet d'engager rapidement du personnel supplémentaire. Ce financement est adapté tous les 3 mois.

Le but du CSR est qu'il y ait le moins possible de bénéficiaires au Revenu d'Insertion.

L'activité liée aux prestations cantonales des Agences d'Assurances Sociales, rattachées aux Régions d'Action Sociale (RAS), n'a pas changé. Il y a eu simplement transfert des collaborateurs des communes à la région.

Ces agences ont quatre rôles :

Rôle de contrôle d'affiliation AVS pour les caisses de compensation AVS/AI.

Demande d'Allocations familiales auprès des Caisses d'Allocations familiales.

Demande de subsides pour l'assurance-maladie auprès de l'OVAM (Organe Vaudois d'Assurances-Maladie), dès le 1^{er} janvier 2012.

Demande de PC familles et rentes-pont AVS auprès des caisses de compensation AVS/AI.

Dès l'instant qu'il n'y a pas de places dans les agences pour augmenter le personnel suite à l'introduction de la nouvelle loi PC familles, un poste de travail à 60% a été créé à Chavannes-près-Renens.

La responsabilité des agences était du ressort du Chef du service de la sécurité sociale de Chavannes-près-Renens. Convention dénoncée à la fin d'année 2011 par la Municipalité afin de pouvoir disposer d'un chef de service à 100%, la direction a donc procédé à son remplacement dès le 1^{er} janvier 2012.

M. O. Guex nous a aussi informés que les buts optionnels de l'ARASOL consistent à offrir des consultations juridiques gratuites à la population. A la fin d'année 2010, il a été décidé que le Centre Social Protestant délivre des consultations juridiques dans l'ensemble des régions. Pour notre région, il s'agit de 6 consultations par semaine. Avant 2011, le CSR en offrait 12 par semaine. Le Comité de direction a décidé d'en offrir toujours 12 en finançant directement les 6 consultations manquantes.

Les buts optionnels ont permis également la décision d'engager un travailleur social logement. Il y avait effectivement une augmentation prononcée des expulsions et qu'actuellement, 20 à 25 personnes connues par le CSR sont logées à l'hôtel. La difficulté sociale de reloger les personnes est largement accentuée par le peu d'appartements vacants. A travers la mise en place de ce but optionnel, il s'agit d'essayer de faire de la prévention.

D'autre part, l'augmentation du RI est lié au report de charges des différentes assurances sociales. En effet, la nouvelle révision de la loi sur l'assurance-chômage, introduite au 1^{er} avril 2011, a eu pour incidence l'augmentation des dossiers RI. La 5^{ème} révision de l'AI a également entraîné une augmentation des dossiers RI dès l'instant que les personnes ne pouvaient plus toucher de rentes AI et d'un autre côté avaient des difficultés à trouver un emploi.

En 2011, les agences d'assurances sociales ont vu l'arrivée d'une nouvelle prestation sociale à travers l'entrée en vigueur de la nouvelle loi PC Familles et Rente pont AVS.

Premier aspect : le traitement des Prestations Complémentaires pour les familles a débuté par les professionnels, comme attendu, à la fin du dernier trimestre 2011. Les premières personnes visées ont été celles qui bénéficiaient déjà des revenus d'insertion. Dans un deuxième temps, le canton a effectué au printemps 2012, un envoi de près de 8'000 courriers aux personnes subsidiées à l'assurance maladie.

En guise de rappel, pour bénéficier de ces prestations, il faut habiter depuis 3 ans dans le canton, l'un des deux conjoints doit avoir un emploi et avoir des enfants.

Deuxième aspect : l'autre volet de la loi est représenté par les Rentes Pont AVS. En fait, elles concernent peu de personnes. Cette prestation s'adresse aux personnes au chômage de plus de 60 ans, qui n'ont pas de 2ème pilier, ni de fortune.

Je vous remercie pour votre attention.

14. Motions, postulats et interpellations

Le bureau n'a reçu aucun courrier à ce sujet et personne ne souhaite prendre la parole.

15. Propositions individuelles et divers

M. Julien-Clément WAEBER lu par M. Daniel ROD

J'ai reçu hier la facture pour la taxe communale des déchets avec une lettre de la Municipalité qui disait : (tout le monde l'ayant reçue, elle n'est pas lue). Voici quelques questions :

- *pourquoi n'a-t-on pas mis explicitement que cette taxe était illégale ?*
- *pourquoi la Municipalité ne nous dit pas dans cette lettre qu'elle envisage une taxe au sac ?*

Ça aurait été honnête vis-à-vis des citoyens de mettre ces 2 choses. Et si un citoyen faisait recours, ou si un citoyen ne payait pas, comment la Municipalité et la Commission communale de recours en matière d'impôt se positionneraient-elle sachant que cette taxe est illégale ?

La Municipalité ne désire pas répondre.

M. Alexandre RYDLO

Je rebondis sur 2 ou 3 questions de M. Julien-Clément WAEBER qui étaient des questions contenues dans mon interpellation du 17 novembre 2011 et peut-être aussi de rappeler que le Grand Conseil devrait se prononcer dans sa séance du 3 juillet, donc la première séance vraiment plénière de la nouvelle législature sur l'initiative de la droite concernant un dispositif au niveau cantonal. J'imagine que ça aura certainement des répercussions pour les différentes communes du canton tout en sachant que la meilleure des solutions serait d'avoir un seul et même système partout et bien évidemment les quelques éléments que M. Julien-Clément WAEBER a rappelés dans ses remarques sont justes : la taxe qu'on a actuellement sur notre commune n'est pas légale.

M. Daniel ROD

Réponse de la « minorité du POP du Canton de Vaud » à M. le Syndic dans son intervention en 1^{er} paragraphe de la page 84 du PV du 24 mai 2012. Prétendre que la minorité du POP dans le Canton de Vaud sous-entendait qu'elle ne fait pas partie de cette classe de « très intelligents »... En tout cas, si minorité il y a, nous sommes favorables à l'ouverture d'esprit, à l'ouverture des débats au plus grand nombre, dans la dignité, avec respect et sans discrimination.

Mme Manon FAWER, Municipale

Je voulais vous informer que le 1^{er} octobre 2012 aura lieu la 22^{ème} journée des personnes âgées et dans ce contexte-là, pour la 3^{ème} fois, mon service organise quelques activités en faveur des personnes âgées, notamment le matin notre désormais traditionnel « tartines à la récré ». Avec le club des aînés, nous allons distribuer des tartines faites maison, confitures maison également, très traditionnelles

aux élèves du collège, les écoliers finalement qui étaient à la Concorde mais qui sont maintenant enclassés au collège de la Plaine.

A midi, les aînés bénévoles issus du Club des aînés pourront partager un repas intergénérationnel avec les enfants de la structure parascolaire de l'Ô Berges. Ça m'arrive de participer de manière conviviale à des échanges entre générations.

Et nous souhaitons également organiser une troisième activité en fin de journée, en faveur de la population plus générale des aînés de la commune. Il s'agirait en l'occurrence d'un thé dansant ou en tout cas d'une manifestation dansante. Et pour cette 3^{ème} activité j'aurais besoin de quelques bénévoles parmi vous si c'est possible, de manière à ce que nous puissions accueillir ces personnes âgées dans un cadre festif. Il s'agirait simplement de préparer la salle, d'effectuer quelques gâteaux, de faire un apéritif. Seule, c'est un peu compliqué et je fais appel à votre générosité citoyenne. Si vous êtes intéressés à y participer, vous pouvez sans autre me contacter, je serai ici pour célébrer la fin de la présidence de Mme MAGNIN, ce fameux passage, que je remercie pour cette année de présidence. C'est une journée qui aura lieu le lundi 1^{er} octobre. Et cette manifestation dont je vous parlais en fin de journée aura lieu entre 16h00 et 19h00 environ. Je vous remercie de répondre présent.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

J'aimerais donner quelques informations à la Commission du quartier des Cèdres mais en même temps au Conseil communal. Nous avons assisté, M. GORGERAT et moi-même à la présentation du rapport sur la stratégie d'implantation des tours dans un périmètre très large autour de Lausanne. Et ce rapport établi par un bureau d'architectes tenait compte de beaucoup de critères pour l'implantation de tours. On peut citer en particulier l'accès aux transports publics, les aspects d'intégration dans le paysage, la topologie du terrain, etc. Et dans ce rapport, clairement, le quartier des Cèdres est un excellent endroit pour mettre une tour. Maintenant, ce rapport a été transmis il y a déjà bien quelques semaines au Canton et il n'est pas encore de retour. Le Canton devait donner son approbation. Mais je crois que la Commission n'a pas besoin d'attendre le retour de ce rapport, elle n'en saura pas beaucoup plus que ce que je viens de dire. Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

J'aimerais remercier le Conseil communal pour la confiance qu'il a accordée à la Municipalité en acceptant le plafond d'endettement, malgré quelques propos déplacés.

J'aimerais d'autre part rappeler au Conseil communal puisque vous avez reçu un avis que le 30 juin, la Commission consultative sur les redevances publiques ainsi que la Municipalité distribueront au collège de la Plaine, de 8 h 00 à 12 h 00, 2 ampoules à consommation réduite, par ménage. Donc, ceux qui veulent passer retirer leurs ampoules. C'est un retour.

Et j'aimerais juste ici, au nom de la Municipalité, remercier Mme MAGNIN pour son année de présidence, lui souhaiter en tout cas pour la fin de la séance, et souhaiter plein de courage au prochain Bureau du Conseil.

M. Alexandre RYDLO

J'aimerais juste rebondir, puisque la discussion a été ouverte, sur ces fameuses tours dans l'Ouest lausannois ou de manière plus générale dans la région lausannoise. Sans entrer dans le débat, parce que j'estime que ce n'est pas dans les divers de ce conseil communal qu'on doit les traiter mais bien dans cette séance du 5 juillet, tout en rappelant que la loi cantonale fixe un délai de 8 mois pour traiter les plans de quartier ou les autres plans de ce type.

Je tiens quand même à préciser, puisque lors du dernier Conseil certaines frustrations étaient nées du fait que les amendements de la Commission qui avait traité du plan d'affectation des Glycines n'avaient pas pu être réellement acceptés, et après renseignements et lecture de l'article 58 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire,

dont le bureau du Conseil a décidé de vous soumettre une copie, donc à titre volontaire, j'avais dit hier à la séance du Bureau du Conseil que je monterai à la tribune pour lire 2 ou 3 amendements de cet article notamment des articles qui précisent qu'il est possible de faire des amendements pour autant qu'on respecte un certain nombre d'éléments.

Le premier, c'est lorsque le Conseil de la commune, donc c'est l'alinéa 4 de l'article 58. « Lorsque le Conseil de la commune adopte le projet sans modification susceptible de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, le dossier est adressé sans délai par la Municipalité au Service de l'Aménagement du Territoire en vue de son approbation par le Département. » Donc, on parle bien ici de modifications susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, donc petites modifications, sans grave conséquences.

Par contre, l'alinéa 5 « Si le Conseil apporte des modifications plus importantes, celles-ci sont soumises à une enquête complémentaire de 30 jours après l'examen préalable du Service de l'Aménagement du Territoire. Les oppositions ne sont alors recevables que dans la mesure où elles visent les modifications mises à l'enquête publique. Le Conseil de la commune adopte le projet dans un délai de 8 mois dès la clôture de l'enquête publique complémentaire. » Donc, c'est un nouveau délai de 8 mois. « Les alinéas 1 à 4 sont applicables pour le surplus. » Donc, tout ça pour dire que si frustration il y avait, ce que je peux comprendre, et c'est aussi ce que j'ai dit au service cantonal puisque j'ai interpellé ce service. C'est vrai que la problématique dans ce type de procédure, notamment lorsqu'on est des miliciens qui siégeons dans des Conseils communaux sans avoir nécessairement une formation de 5 ans de juriste, un brevet d'avocat ou un doctorat en droit, sont relativement compliquées.

Et tout ça pour dire qu'il existe un certain nombre de dispositions qu'il est possible d'amender un préavis d'un plan de quartier.

M. Jean-Marc ZURLINDEN

Simplement pour le courrier qu'on a reçu. J'ai l'enveloppe ici avec tous les 2 gros pavés qu'on a reçus et je vois que c'est Postpac Priority, 2 Kilos, CHF 9.- par envoi. Je multiplie par 55, j'arrive à CHF 495.-. J'aurais volontiers pris mon après-midi pour distribuer ce courrier plutôt que ce soit la Poste ou une autre personne.

M. Alexandre RYDLO

J'ai une question concernant le document qui nous a été distribué qui est une note relative à la fusion des TL-Métro, Lausanne-Ouchy et Tramway du Sud-Ouest lausannois. Donc, si j'ai bien compris, la fusion des 3 entreprises a été décidée en séance du 19 juin. Les 2 éléments qui m'interpellent :

Le premier c'est la participation de l'Etat de Vaud et celle de la ville de Lausanne. Donc on parle de 1/3, 1/3 plus 1/3 pour les communes restantes dont notre commune. La première question que j'aurais c'est

1. Comment est-ce que notre canton entend réduire à 1/3 sa participation alors qu'aujourd'hui il est, sauf erreur, majoritaire, ou en tout cas détient 50 % du capital ? Puisque nous avons traité ou discuté de cette question et à l'époque la proposition n'était pas une proposition susceptible d'être acceptée par notre commune puisque l'Etat aurait dû, si je me souviens bien, offrir un certain nombre d'actions à des communes qui n'ont peut-être jamais investi un seul franc pour les transports publics dans la région.
2. La 2^{ème} question est relative au siège supplémentaire attribué aux communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Renens au Conseil d'administration de la nouvelle société. Puisqu'il est dit, pour justifier ce nouveau siège, ou ce siège supplémentaire, que nos communes qui ont participé abondamment, ou en tout cas de manière importante dans le capital de l'ancien TSOL, peuvent disposer d'un siège supplémentaire. Alors, comment est-ce que la répartition de ce siège se fera

finalement entre les 3 communes qui sont concernées ? Donc Chavannes, la commune d'Ecublens et celle de Renens.

Mme Rosemarie MAGNIN, Présidente du Conseil

Pour répondre à M. ZURLINDEN, par rapport à votre envoi postal, je vais faire part au Greffe de cette erreur, c'est possible que leur machine se soit dérégulée, qu'ils fassent attention de la remettre pareil.

M. Jean-Marc ZURLINDEN

Non, c'était par rapport au montant de CHF 9.- par enveloppe par Conseiller. Cela coûte trop cher.

Mme Rosemarie MAGNIN, Présidente du Conseil

J'ai pensé que c'était le dernier envoi postal. D'accord. Je me suis dis que c'était possible que la machine se dérègle.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

J'ai bien entendu ce que M. RYDLO a demandé concernant la fusion des TL. Elle a eu lieu aujourd'hui. Elle a été décidée sans que la commune de Chavannes, comme celle d'Ecublens ou de Renens puissent y faire quoi que ce soit. C'est-à-dire que nous n'avons pas pu disposer d'une minorité de blocage étant donné les actions que nous avons. Je vous propose de vous donner une réponse plus complète d'ici le prochain Conseil. Merci.

M. Alexandre RYDLO

J'ai juste encore une intervention qui est plutôt une remarque ou un vœu, ou 2 mots à la Municipalité. Lorsqu'on traverse la commune de Chavannes du nord au sud, de la gare de Renens jusque finalement le campus universitaire, on constate quand même que la flore chavannoise se développe de manière plutôt abondante et que certains trottoirs commencent, pour la moitié du trottoir, à être un petit peu bloqués par la flore. Si on prend l'Avenue de la Gare, à certains endroits, notamment proches de l'Hôtel de ville, il y a un certain nombre d'arbustes qui mériteraient peut-être d'être taillés par des privés, peut-être pas forcément par la commune. Certains arbres sont aussi, si je prends la place devant l'ancien collège, certains arbres commencent à être légèrement bas. Donc, je pense qu'il serait peut-être bon aussi, quand on prend l'Avenue de la Gare en bas, direction le petit rond-point, il y a aussi un certain nombre d'arbustes qui mériteraient d'être coupés le long des différentes barrières privées ou publiques. Voilà, si la Municipalité pouvait s'il vous plaît intervenir à ces différents endroits, ce serait pas mal. Merci.

M. Daniel BALLY, Municipal

En effet, c'est le cas, la flore prend une importance assez importante au niveau du vieux collège, des instructions ont été données au Bureau technique pour qu'ils écrivent à M. MENETREY entre autre. Cela a été fait.

Mme Loubna MAAMAR

Je rebondis sur les ampoules. Je voudrais savoir, je pense que c'est à hauteur de CHF 34'000.- qui est investi dans cette action. Et je veux savoir si la Municipalité a pensé à mesurer, est-ce qu'il y a le risque que les gens prennent les ampoules et les posent juste à côté. Avec quels moyens on va mesurer l'utilité de ces ampoules, l'utilisation et quel comportement écolo et économique soit maintenus pour l'avenir. Parce que CHF 34'000.- c'est un montant assez conséquent. Il faut quand même, je pense, un plan pour mesurer l'utilité de cette action. Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

La Municipalité en partie a siégé également avec la Commission consultative. On a pris une décision qui me paraissait intéressante. Puisqu'à partir du 1^{er} juillet, il y a l'interdiction de vendre des ampoules à incandescence. D'ailleurs, ceux qui voudront les chercher, ils auront quelques soucis dans les magasins. Eventuellement, à part une grande surface jaune et bleue, qui en vend pas mal, je ne vais pas faire de publicité ici. Peut-être qu'il leur en reste de très très mauvaise qualité, fabriquées à 100 % en Chine, on ne sait pas où. Juste de préciser que les ampoules qu'on va distribuer, ce sont des ampoules fabriquées en Chine - parce qu'elles sont toutes fabriquées en Chine - sauf, qu'il y a 2 grandes usines : une pour Osram, une pour Philips. J'ose dire les marques parce qu'en l'occurrence c'est là que nous avons été les chercher, où il y a une charte pour les employés qui les fabriquent.

D'autre part, pour les 3'500 ménages de la commune, nous avons dans un premier temps commandé 2'500 ampoules. Car nous avons supputé que c'était à peu près le nombre de gens qui vont venir les chercher. Je pense que celui que ça n'intéresse pas va tout simplement ne pas venir les chercher. Et celui qui a envie va venir chercher 2 ampoules qui se vendent CHF 10.- dans le commerce, c'est CHF 20.- qu'on leur offre. C'est le retour de ce qu'ils ont payé sur le prix du kWh. Je vous rappelle. Il y a une loi qui oblige ces centimes additionnels, donc, on en est là. Le canton et la Confédération ne vous rendent rien sur ce que vous payez. En l'occurrence, la commune fait cet effort.

La Commission proposera probablement d'autres actions. Mais on ne peut pas, je ne peux pas vous dire que les gens ne vont pas les mettre à la poubelle, je n'ai aucun contrôle. J'espère juste que les gens vont faire preuve de civilité, s'ils viennent les chercher, c'est que ça les intéresse et qu'ils vont les utiliser. A présent sur la qualité des ampoules, on n'avait pas les moyens d'offrir des ampoules à LED à CHF 70.- la pièce et ce n'était pas la volonté de le faire. On part dans un premier temps avec des ampoules qui sont quand même vendues jusqu'en 2018. Si vous achetez des halogènes, c'est en 2014 la fin des ampoules halogènes. Ça veut dire qu'au 1^{er} janvier 2015, il n'y en aura plus. C'est de faire un premier pas vers notre population en leur redonnant ce qu'ils ont payé. Si j'ai répondu à votre question...

M. Daniel ROD

Oui, je ne peux pas m'empêcher de penser à la taxe au sac, évidemment. Parce qu'une somme pareille aurait été plus utile... mais le débat sera à suivre. Et pour certains que ça dérange que j'expose la situation, ça sera comme ça. Parce que le match de l'Euro, il est fini. Je voulais juste dire qu'il aurait été préférable de faire une action pour la taxe au sac elle aurait peut-être été mise en action et ça aurait profité à certains ménages de familles nombreuses. Merci.

M. Serge PHILIPPOZ

Je ne peux pas rester insensible aux propos de M. ROD. Si pour lui il eut été préférable de subventionner les sacs, cela sous-entend que la Commission et la Municipalité ont mal travaillé, puisque c'est cette Municipalité et cette Commission qui ont proposé ces ampoules. Je pense que nous avons fait un travail intéressant, susceptible de toucher l'ensemble de la population chavannoise. Comme les redevances sont issues de l'utilisation du courant électrique, il fallait faire un cadeau ayant un lien avec cette énergie. Merci.

16. Mot de la Présidente

Je vous rassure, je ne ferais pas trop long. Il y a une année que vous m'avez élue à la présidence de ce Conseil et je vous ai dit que je me ferai un devoir et un plaisir de le diriger du mieux que je pourrais.

Si quelque chose rend bien humble, c'est bien ce poste de Présidente, car constamment confronté aux règlements, aux articles x qui renvoient aux articles y, aux directives pas toujours très claires lors des votations et des élections, aux attentes des uns et des autres... Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et parfois, on peut se sentir bien seule.

Un seul mot me vient à l'esprit : MERCI. Merci à vous tous Conseillères et Conseillers de votre confiance et de votre patience. Merci à l'ensemble du Bureau, sa collaboration, son soutien. Nous avons travaillé dans un esprit d'ouverture, de solidarité et de confiance. Merci à tout le personnel du Greffe, toujours disponible pour les photocopies, les envois aux Conseillers et répondre à nos questions. Merci au personnel communal du collège de la Planta qui a tout fait pour que nous puissions siéger dans de bonnes conditions.

Il y a un an, je vous ai dit aussi que Chavannes-près-Renens était une commune en mutation, avec tous les chantiers à venir, des projets ambitieux. Nous voilà maintenant dans la réalité. Cela crée des tensions, des peurs. Gardons en tête le bien de la communauté et travaillons ensemble pour bâtir l'avenir de notre commune. Elle le mérite bien, à nous de prendre nos responsabilités.

Je tiens encore à souhaiter à M. Bernard RICKLI tous mes vœux pour une belle année de présidence.

Pour terminer, je vous souhaite une belle pause estivale et je vous invite à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité et le Bureau du Conseil. Merci de votre écoute.

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h 10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Rosemarie Magnin

Danielle Menoud